

### TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès modulaire, le cas échéant, menant au certificat de patron de navire aux cultures marines – niv. 2
- Fiche RNCP : [RNCP 26020](#)

### TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 30 mai 2016, modifié](#), relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines [et ses Annexes VI et VII](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du module CM4
- [Arrêté du 8 février 2016 modifié](#), relatif à la délivrance des certificats SMDSM dont certificat restreint d'opérateur et ses Annexes I et II fixant le programme de formation et d'évaluation du CRO

### FINALITE(S)

- Le certificat de patron de navire aux cultures marines niv.2 est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer les fonctions et responsabilités d'un patron à bord de navires armés aux cultures marines de longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge et à 12 mètres pour les dragues conchylicoles. Il est, à ce titre, responsable de la navigation. C'est le dernier niveau proposé dans le cadre des formations de navigants aux cultures marines. Il peut par la suite, dans le cadre de la formation professionnelle, s'orienter dans le secteur de la pêche professionnelle, ou au commerce. Cliquer ci après pour visualiser le [Cursus Filière Pont](#)
- Pour plus d'informations sur les filières professionnelles maritimes, cliquer [ICI](#)

### OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'exercer la fonction et les responsabilités d'un patron de navire de niveau 2 sur un navire armé aux cultures marines d'une longueur inférieure à 24 mètres

### PUBLIC(S) CONCERNE(S)

- Toute personne, titulaire du certificat de patron de navire aux cultures marines de 1<sup>er</sup> niveau et désireuse d'évoluer vers un poste de patron de navire de 2<sup>ème</sup> niveau
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefc.m](mailto:isabelle.riou@cefc.m)

### CONDITION(S) D'ADMISSION & PREREQUIS FORMATION

- Avoir 18 ans au moins, le jour du dépôt de la demande de certificat
- Être titulaire et justifier du certificat de patron de navire aux cultures marines de niv.1 **et** de l'une des attestations suivantes : CFBS ou CFBS/Fish en cours de validité ou attestation de formation à la sécurité dispensée avant le 01/01/2014 aux marins pêcheurs et approuvée par les Affaires Maritimes

### DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **126 h 30**, dont 49 h d'apports théoriques, 26 h de travaux dirigés, 46 h de travaux pratiques (contrôles en cours de formation inclus), 3 h d'épreuves finales écrites modulaires
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de cours standard pour la partie théorique et, selon les enseignements, salle navigation équipée de tables à cartes, salle simulateur, salle SMDSM (CRO), pour la partie pratique, salle médicale, le cas échéant, pour le recyclage EM1
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

## CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

PATRON DE NAVIRE AUX CULTURES MARINES NIVEAU II (CM4)			
Modules	Modalités	Contenu	Durées
Accueil	-	Accueil et positionnement des stagiaires	1 h 30
C.R.O 1	CRO 1 TH : 12 h 30 PR : 7 h 30	Cadre réglementaire du service mobile maritime, Identification des stations radios, Ouvrages et document, Le principe des radiocommunications maritimes - le principe de fonctionnement des équipements, Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements, Autres équipement , La recherche et le sauvetage, Correspondance publique	20 h
C.R.O 2	TH : 1 h PR : 3 h	Code international des signaux, Vocabulaire normalisé de la navigation maritime – SMCP, Utilisation de l'anglais lors des communications en radiotéléphonie	4 h
Navigation	TH : 10 h	Navigation à l'estime, Le radar, son fonctionnement, son utilisation, Les documents nautiques, Lesondeur, Utilisation d'appareils d'aide à la navigation , GPS, cartes électroniques ....	42 h
	TD : 20 h	Navigation à l'estime, Calculs simples d'estime sur la carte marine 9999	
	TP : 12 h	Utilisation d'appareils d'aide à la navigation, GPS, carte électronique, pilote automatique, sondeur Utilisation de la documentation nautique	
Stage Simulateur Radar	Simulateur	Principe de fonctionnement, Définitions : routes, courant, vitesses, vecteurs, réglages, Image radar et carte marine, position par relèvements ou par relèvement et distance, Pointage en mouvement relatif non stabilisé, stabilisé, mouvement vrai. Détermination des caractéristiques cinétiques d'un écho (PRM ou CPA, TPRM ou TCPA), route et vitesse surface. Évaluation du risque d'abordage	18 h
Rapport de Mer	TD	Savoir rédiger un rapport de mer et/ou un rapport d'accident selon un plan type	6 h
Sécurtié	TH	Réglementation sécurité applicable aux navires de moins de 24 mètres (division relative à la sécurité des navires de cultures marines).	4 h
Stabilité	TH	Eléments caractéristiques de la carène, Stabilité, Documents réglementaires relatifs à la stabilité	20 h
Evaluation	C.C.F / C.F.F	2 CCF - CM4 = Navigation-cartes marines (1h30) + Simulateur Radar (0h30) 3 CFF – CRO (contrôles en fin de formation) CRO 1 = 1h15mn, CRO2 : 15mn	-
	E.F	2 EF écrites – CM4 = Rapport de mer (1h30) + Sécurité-Stabilité (1h30)	3 h
Recyclage	STCW	Recyclage médical 1 = UV. R. PSC1 (6h) + UV. R. HPR (1h)	7 h
Bilan	B.P	Clôture, Bilan de la formation, remise des notes et attestations	1 h
<b>TOTAL HEURES STAGIAIRE</b>			<b>126 h 30</b>

\*Les durées d'épreuves CCF sont comprises dans les heures du référentiel de formation et ne sont donc pas à ajouter

### CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE SUCCES MODULAIRE

- Les attestations de succès sont délivrées dans les conditions suivantes : avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimale requise.
- L'évaluation des acquis du module CM4 est réalisée lors de 2 épreuves pratiques en cours de formation (CCF) et de 2 épreuves finales écrites modulaires.
- Pour valider le module, il faut obtenir une note moyenne  $\geq$  à 10/20, sans note éliminatoire au module concerné. La note éliminatoire est une note = à 0/20
- Pour valider avec succès les modules CRO-1 et CRO-2 composés de 3 épreuves (1 écrite et 1 orale et pratique (CRO-1) et 1 orale (CRO-2), il faut obtenir à l'épreuve écrite, une note  $\geq$  à 8/20 ; à l'épreuve orale et pratique, une note  $\geq$  à 10/20 et à l'épreuve orale en langue anglaise, une note  $\geq$  à 10/20
- Le Recyclage médical 1 est validé par la réalisation avec succès d'un cas concret (U.V. PSC1) et de QCM

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU TITRE CORRESPONDANT (CERTIFICAT)

---

- **Pour se voir délivrer le certificat Patron de navire aux cultures marines II** , il faut :
- Avoir 18 ans, à minima, le jour du dépôt de la demande de certificat
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, conformément aux dispositions du [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#)
- Être titulaire du certificat de patron de navire aux cultures marines niveau 1 (Module CM3)
- Avoir suivi la formation « patron aux cultures marines de niveau 2 » (Module C.M.4) et justifier de l'attestation de réussite à ce même module de formation (C.M.4) ou justifier auprès des affaires maritimes d'un autre titre reconnu comme équivalent (cf. [Annexe 1 – TAB.3 – Arr. 30/05/2016](#)) et,
- Être titulaire de l'attestation de suivi de la formation « sécurité navires armés PP et PC de moins de 12 mètres », ou de l'attestation de formation « sécurité » (ex. formation TOTAL) dispensée avant le 01/01/2014 ou d'un C.F.B.S. et, à minima, être titulaire du certificat à l'enseignement médical de niveau I (EM1) et du certificat restreint d'opérateur (CRO) en cours de validité

## INTERVENANT(S)(ES)

---

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées (formateurs Pont, SMDSM)
- Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1
- Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour l'U.V. HPR

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

---

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

---

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)